Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 6

Artikel: Effectif en temps de paix de quelques armées étrangères
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-347615

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui, chaque fois qu'il commandera le feu et indiquera une distance, verra son feu sans résultat et ses soldats découragés! quelle sera sa position, surtout si parmi ses subalternes il s'en trouvent qui en sachent beaucoup plus long que lui? Telle est cependant la position qu'acceptent avec une froide indifférence plusieurs de nos camarades qui se préparent pour eux-mêmes de grosses humiliations, et, ce qui pis est, s'exposent à compromettre ou à annuler, par de fausses appréciations, les bons résultats d'une manœuvre bien étudiée ou d'une position heureusement choisie.

L'officier doit aspirer à atteindre dans toutes les branches du service l'indépendance et l'autorité qui résultent du savoir; il ne doit pas s'accommoder d'à peu près et, en matière de tir spécialement, il doit aspirer à être en état d'inspirer de la confiance à tous ses subordonnés.

Nous concluons en disant qu'il appartient à Messieurs les officiers d'améliorer le tir, ou du moins de le rendre, utile en devenant eux-mêmes tireurs et en acquérant les connaissances sans lesquelles le tir est sans résultat.

Qu'ils doivent saisir toutes les circonstances favorables pour s'exercer à l'estimation des distances, ce qu'ils peuvent faire chaque jour en se promenant. Mais nous recommanderons surtout dans ce but des courses spéciales dans la campagne avec des camarades, munis d'une bonne carte au $^1/_{25000}$ et sous la direction d'un officier ayant fait une école de tir. Les estimations de distance doivent être exercées dans toutes les conditions d'ombre et de grande lumière, de plaine et de vallons, de longues perspectives et d'horizons bornés, en prenant comme but tantôt des hommes isolés ou des chevaux, tantôt des groupes. Ce n'est qu'en répétant souvent ces exercices dans la plus grande variété possible de situations que l'on peut parvenir à être bon tireur dans toute l'étendue de ce mot et surtout apte à commander de l'infanterie.

Ajoutons que l'art d'estimer les distances est utile à chaque instant dans les opérations militaires, et nécessaire spécialement dans le service de sûreté. Il joue un grand rôle dans l'application de la tactique militaire sur le terrain et assure une supériorité incontestable aux chefs qui le possèdent.

Lausanne, le 8 mars 1875.

(Signé) G. GAULIS, major fédéral.

EFFECTIF EN TEMPS DE PAIX DE QUELQUES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

Nous avons extrait le tableau des effectifs que nous donnons ci-contre, des chiffres cités par M. le sous-intendant Simonneau dans une étude de statistique comparée extrêmement consciencieuse et détaillée qu'il vient de publier sous ce titre : *Les effectifs, les cadres et les budgets des armées européennes* (1).

(1) *Journal des sciences militaires*, livraisons de décembre 1874, janvier et février 1875.

La première colonne du tableau comprend pour chaque puissance le nombre de régiments et de bataillons d'infanterie entretenus en temps de paix. Le chiffre des bataillons se rapporte seulement aux bataillons actifs ou de campagne, à l'exclusion des corps de réserve mobilisables pour l'armée de ligne.

La troisième colonne indique le total des effectifs entretenus sur pied de paix dans l'ensemble de ces régiments.

Sous la rubrique *infanterie*, le tableau comprend quelques corps spéciaux, tels que : les fusiliers en Allemagne, les carabiniers en Russie et en Belgique, les corps de la garde impériale ou royale, etc. Ces corps forment des régiments dont le recrutement, l'effectif et l'armement sont tantôt analogues à ceux de l'infanterie de ligne et tantôt ont un mode d'organisation particulier.

Les chasseurs à pied sont classés sous une rubrique spéciale. Créés il y a une trentaine d'années environ, à l'imitation des voltigeurs tyroliens et des chasseurs de Vincennes français, ces corps sont souvent organisés en bataillons séparés que l'on adjoint aux corps d'armées, divisions ou brigades ; on leur attribue, autant que possible, un armement et un rôle à part.

Il a été possible d'établir deux catégories de troupes pour l'artillerie, bien que dans plusieurs Etats il n'existe pas, à proprement parler, de distinction entre les troupes affectées au service de campagne et celles destinées à servir dans les forteresses. Les troupes qui ont des emplois spéciaux dans les ateliers ou pour les transports, mais qui, tout en ayant une affectation spéciale ne se rapportant pas au tir des bouches à feu, ressortent néanmoins de l'arme de l'artillerie, sont classées sous la rubrique de compagnies spéciales, tels sont les ouvriers et constructeurs divers et le train des équipages. Quant aux pontonniers, ils sont suivant les pays, rattachés à l'arme de l'artillerie ou à celle du génie ; ou bien encore, comme en Autriche, ils forment un corps à part.

Pour compléter l'étude de la constitution des armées en temps de paix, il faudrait passer en revue les corps spéciaux destinés à commander les armées et à les administrer : tels sont la gendarmerie, le personnel de santé, les ouvriers et producteurs militaires, ainsi que quelques troupes du train ne ressortant pas de l'artillerie, le personnel enseignant et des écoles militaires, le personnel supérieur de l'armée, les services civils militarisés, etc. Ces différents corps spéciaux sont compris en bloc dans la colonne du total des effectifs du tableau.

Quant au prix de revient individuel, il a été calculé par M. le sous-intendant Simonneau, en divisant arithmétiquement le total normal du budget de la guerre en 1874 par le nombre d'hommes de tous grades entretenus sous les drapeaux.

Effectif en temps de paix de quelques armées étrangères.

	INFANTERIE			Chasseurs à pied		CAVALERIE		ARTILLERIE ET GÉNIE				EFFECTIF TOTAL (1)		Prix de revient par homme
	Régiments	Bataillons	Hommes	Bataillons	Hommes	Escadrons	Hommes	Batteries	Compagnies de forteresse ou spéciales	Compagnies de pontonniers ou de génie.	Hommes	Hommes	Animaux	Fr
Russie	188	653	428,371	38	24,704	224	65,124	327	4	58	98,917	663,359	88,285	1,232
France	152	467	250,904	30	21,000	199	59,449	361	15	65	72,461	460,186	99,310	1,243
Allemagne . . .	148	444	262,660	26	15,257	465	68,922	300	154	77	58,428	438,831	96,875	1,163
Autriche-Hongrie	80	400	139,102	41	20,481	246	43,624	212	72	96	35,047	247,624	46,667	901
Italie	80	240	122,576	40	17,740	120	21,998	100	60	50	27,244	219,584	33,099	934
Grande-Bretagne.	111	140	115,672	8	5,831	248	17,273	115	91	43	40,427	189,307	26,445	2,600
Espagne . . .	41	85	45,603	20	13,100	83	9,460	38	48	26	11,409	113,816	10,800	1,224
Hollande . . .	8	32	38,863	4	4,186	24	4,163	18	42	7	12,550	61,313	9,400	602
Suède et Norvège	21	62	39,385	6	5,400	58	6,357	39	7	10	4,891	54,186	5,600	531
Belgique . . .	16	64	22,474	12	4,773	36	5,976	40	55	19	9,639	47,216	8,304	1,013
Portugal . . .	18	54	15,722	12	8,600	48	3,416	8	20	5	3,759	30,330	3,007	750

(1) Non-combattants et troupes spéciales compris.